

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- absents : 9
- procurations : 7
- ayant pris part au vote : 31
- vote pour : 31

L'an deux mille vingt et un et le 30 juin à 18 heures 40, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juin 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, M. PUGET, MME CELERIER, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC (POUVOIR A M. NAVARRO), MME QUONIAM-DOUREL (POUVOIR A M. COMBE), M. BAMIÈRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), MME TOULZE (POUVOIR A M. ORTIC), MME JARRIGE (POUVOIR A MME FERRE), MME CABERO (POUVOIR A MME GODEAS), M. GARDE (POUVOIR A MME BEC).

Etaient absents excusés : M. PUGET, M. CANCEL.

MME SERRET-PEREZ est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/56

Objet : Subvention d'investissement en faveur de la MJC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que suite à la rénovation complète des locaux du centre culturel alloués à la Maison des Jeunes et de la Culture, l'association assurant la gestion de la structure a sollicité la commune en vue d'obtenir une subvention exceptionnelle d'équipement.

Cette aide financière est destinée à remplacer l'ensemble du mobilier équipant les salles d'activités, les espaces d'accueil ou encore les bureaux administratifs.

- Les agents de la structure ont réalisé une étude pour évaluer les besoins prévisionnels de l'association, dont voici l'estimation :
- 5 ensembles de bureaux (avec caisson, tablettes et fauteuils de bureau) ;
- 12 armoires de rangement ;
- 107 chaises et tabourets hauts ;
- 19 fauteuils ou banquettes ;
- 28 tables, tables basculantes et tables basses ;
- 1 four ;

- divers équipements complémentaires (corbeilles, porte-manteaux, potence pour vidéo-projecteur, chariots de transport).

L'ensemble des acquisitions, selon l'estimatif financier obtenu, s'élève à hauteur de 34 488,58 €.

Par ailleurs la CAF a attribué une subvention de 7300 €.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'accorder à la Maison des Jeunes et de la Culture de L'Union une subvention d'équipement de 27 000 € pour permettre à l'association de couvrir les dépenses liées à cet investissement.
- Le montant définitif de la subvention sera calculé après transmissions des factures acquittées par l'association et après intégration, le cas échéant d'autres subventions.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'Unanimité,

- D'accorder à la Maison des Jeunes et de la Culture de L'Union une subvention d'équipement de 27 000 € pour permettre à l'association de couvrir les dépenses liées à cet investissement.
- Le montant définitif de la subvention sera calculé après transmissions des factures acquittées par l'association et après intégration, le cas échéant d'autres subventions.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE
Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le - 2 JUIL. 2021

- Affiché le - 2 JUIL. 2021